



Institut National  
de l'Économie  
Circulaire

Le programme européen pour les ressources  
**Construisons une Europe  
des ressources**

MAI 2024



---

# Table des matières

<b>Avant propos</b>	<b>4</b>
L'Europe s'est fondée sur les ressources	4
L'Europe n'est pas à la hauteur de l'enjeu des ressources	4
L'Europe, l'entité planificatrice par excellence	5
Un quinquennat pour agir : le Programme européen pour les ressources	5
<b>Mesures</b>	<b>6</b>
EAU	7
BOIS	9
BATTERIES LI-ION	11
AIMANTS PERMANENTS	13
CUIVRE	15
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION	17

# Avant-propos

## L'Europe s'est fondée sur les ressources

Au fondement de l'Europe politique et économique que nous connaissons aujourd'hui se trouve les ressources. C'est en mettant en commun le charbon et l'acier, ces deux ressources qui avaient assuré la prospérité économique du continent, que six pays d'Europe de l'Ouest ont affirmé, en 1951, que le plus grand projet politique et économique du XXème siècle aurait pour base la question des ressources.

La pénurie de matériaux ayant suivi la fin de la guerre était alors telle que des mesures exceptionnelles devaient

être prises pour faire face à cette situation. La gestion commune de ces deux ressources, déjà critiques et stratégiques, devait lier les destins des peuples, préserver la paix et assurer la prospérité économique du continent.

À l'image de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, nous proposons un nouveau pacte européen pour faire face à l'enjeu fondamental de notre siècle, celui de la préservation des ressources naturelles et par conséquent de la préservation de notre planète et nos modes de vie.

Au-delà de l'impératif écologique qui nécessite une planification efficace à l'échelon européen, la prise de conscience de l'Europe quant à sa dépendance à des matières critiques et essentielles produites ailleurs dans le monde et par des puissances parfois hostiles, représente une étape nécessaire sur le chemin de l'autonomie stratégique.

Aujourd'hui, cette prise de conscience semble encore embryonnaire au regard de l'ampleur de la tâche et des mesures à prendre pour faire face à l'enjeu qu'est la préservation des ressources.

## L'Europe n'est pas à la hauteur de l'enjeu des ressources

Le constat est sans appel, l'Europe n'est pas à la hauteur face aux enjeux de raréfaction des ressources. La Commission européenne se concentre sur un sujet bien compris du grand public : celui de la décarbonation. Elle omet ainsi les enjeux liés à la nécessaire préservation des ressources européennes et mondiales, sur lesquelles sont fondés nos modes de vie, et dont l'extraction et la transformation sont à l'origine de 70% des émissions de gaz à effet de serre de l'humanité.

Voilà plusieurs années maintenant que les stratégies de décarbonation se succèdent, fixant des objectifs ambitieux, pour l'Europe et les Etats membres, sans que l'on pense les moyens qui doivent nous permettre de les accomplir.

Comment penser la fin des véhicules thermiques sans planifier le besoin en ressources minières nécessaire à la transformation de notre parc automobile ?

Comment penser une énergie propre et majoritairement renouvelable sans anticiper le besoin nécessaire à l'équipement des foyers, des réseaux et de la production ?

Bien que la Commission ait présenté de nombreux textes, tels que le Net Zero Industry Act et le Critical Raw Materials Act, ces derniers fixent de nombreux objectifs sans pour autant présenter de mesures concrètes et fortes dans le cadre du Green Deal.

Le paquet Economie circulaire, qui aurait pu être le creuset de cette ambition de lier décarbonation et préservation des ressources naturelles, n'a pour l'instant abouti qu'à des mesures qui visent le consommateur européen, sommé de prendre les bonnes décisions en lieu et place des autorités politiques. Si des mesures comme le « Digital Passport Product » vont dans le bon sens, cette vision de l'économie circulaire, peu intégrée aux sujets de décarbonation, apparaît désuète et sans véritable impact sur nos modes de vie.

---

## L'Europe, l'entité planificatrice par excellence

Aujourd'hui, il n'existe pas de planification écologique qui intégrerait une répartition efficace et juste des ressources à l'échelle continentale. Pourtant les Européens ont su prendre des décisions fortes lors de la crise du Covid ou depuis le début de la guerre en Ukraine : sobriété des usages, changements structurels de comportements et coordination dans les actions menées.

C'est à l'échelle du marché unique, qui représente près de 56 millions d'emplois et 14 500 milliards d'euros de PIB, que pourront se constituer les filières industrielles pertinentes, en capacité de concurrencer les deux grands autres pôles industriels : les États-Unis et la Chine.

C'est à Bruxelles que se trouvent des fonds suffisamment abondants pour assurer une politique et des investissements structurels de long

terme, moins soumis aux aléas politiques que les États européens.

C'est à Bruxelles que se trouve la clé de voûte de la transition énergétique et écologique de l'Union. Parce que s'y trouvent la cohérence, la vision et les moyens de la mener. Parce que c'est l'aire géopolitique pertinente, en mesure de faire face aux autres puissances.

## Un quinquennat pour agir : le Programme européen pour les ressources

À l'occasion des élections européennes de 2024, l'INEC propose un programme de mesures prêtes à l'emploi et permettant d'amorcer concrètement un cycle de discussion entre les candidats sur la nécessité de poser les jalons d'une politique ambitieuse en matière d'économie circulaire et de préservation des ressources naturelles.

Elles constituent un bien commun de l'Europe et, à la manière du charbon et de l'acier en 1951, peuvent être au fondement d'un nouveau pacte politique pour une Europe souveraine sur ses ressources.

Ces mesures s'adressent autant aux instances européennes qu'aux États membres. Elles sont toutes applicables à l'échelon européen mais une bonne partie d'entre elles est transposable

dans chacun des 27 pays de l'UE.

Réalistes et s'inscrivant dans une logique de reprise en main de notre destin écologique et de souveraineté économique, elles sont issues d'échanges et des réflexions partagées par des acteurs venus de tous les horizons et qui souhaitent aller plus loin encore pour transformer notre économie et la rendre résolument circulaire.

Il se fonde sur **six ressources cruciales pour notre avenir énergétique, économique et écologique.**

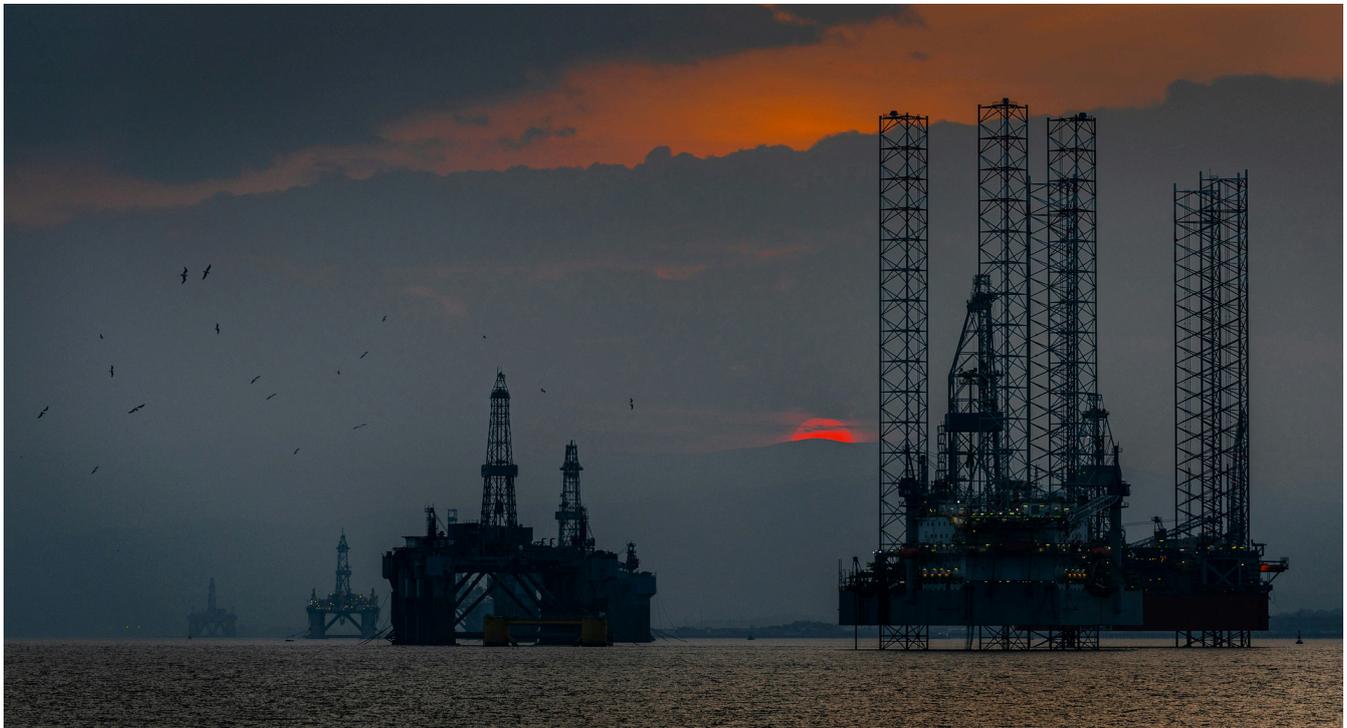
# Mesures

## 1. Imposer la prise en compte de la dimension « ressources » et de leur finitude dans les stratégies de décarbonation demandées par l'Union européenne

La transformation de l'économie européenne en économie circulaire passe par un changement d'approche dans les textes élaborés par les pouvoirs publics européens et nationaux.

La question de la ressource doit apparaître au cœur des stratégies mises en place pour atteindre les objectifs de décarbonation. Cela passe par **la planification des consommations futures nécessaires à la transition énergétique en considérant l'ensemble des usages sur le territoire et les gisements existants pour mettre en cohérence les flux.**

Cette intégration d'une dimension « ressources » dans chacune des politiques publiques qui découleront de ces stratégies, comme la Stratégie Nationale Bas-Carbone française, doit tenir compte de ces questions : quel impact sur les ressources ? comment faire autant avec moins ? à quel niveau de dépendance aux imports cela nous expose-t-il ? quels leviers de circularité intégrer pour appuyer la décarbonation d'un secteur ? le secteur est-il essentiel à notre développement ?



# EAU

En Europe, la demande en eau n'a cessé d'augmenter au cours de ces cinquante dernières années, notamment du fait de la croissance démographique. On a ainsi pu observer dans toute l'Europe une diminution globale de 24 % des ressources en eau renouvelables par habitant. En effet, l'eau n'est pas consommée de manière homogène durant l'année car une grande partie de la consommation annuelle a lieu entre mai et septembre. Cela génère des conflits d'usage, d'ores et déjà très visibles entre l'eau potable, le secteur industriel, le secteur agricole et les usages énergétique.

**Ces conflits d'usage vont s'accroître entre une eau qui se raréfie et des besoins qui augmentent.**

D'une part, la disponibilité de l'eau diminue sur le territoire européen. D'autre part, les prélèvements industriels vont fortement augmenter avec l'ouverture de nouveaux sites (batteries, mines, production d'hydrogène...) et notre modèle agricole consomme toujours plus d'eau pour faire face au changement climatique et à l'assèchement des sols.

Il est donc nécessaire d'agir et de quantifier les besoins actuels et à venir en fonction des usages, de lister les conflits d'usages potentiels, de planifier géographiquement les consommations et de les réguler afin qu'elles respectent la hiérarchie des usages.

Le recours massif à la Réutilisation des eaux usées traitées (REUT) est également une solution majeure pour diminuer les prélèvements d'eau douce de chaque secteur.

## 2. Planifier et réguler les consommations d'eau douce en respectant une hiérarchie de gestion de l'eau à travers une réforme de la directive de 2000 sur l'eau

Avec le Green Deal, l'eau sera au carrefour de plusieurs usages énergétiques, industriels et agricoles dans un contexte de réchauffement du climat.

L'eau jouera un rôle de plus en plus important dans le système énergétique, que ce soit pour la production d'hydrogène, les procédés industriels, le refroidissement des centrales ou la préservation de cultures à valorisation énergétique. De ce fait, son utilisation sera soumise à des tensions croissantes.

Il est ainsi important de prioriser les usages de l'eau selon une hiérarchie précise et de planifier les consommations pour limiter les conflits d'usage. Cela nécessite de collecter des données actuelles et de réaliser des analyses prospectives sur les consommations et des conflits d'usage par typologie d'utilisateurs de l'eau afin de mettre en place des mesures de planification des consommations de l'eau douce sur l'ensemble du territoire européen, notamment au travers des schémas directeur de l'aménagement de la gestion de l'eau (SDAGE).

**L'INEC appelle à une révision de la directive-cadre sur l'eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000 qui établit un cadre pour une politique communautaire de l'eau afin de mettre en place une hiérarchie européenne des usages de l'eau et d'inscrire des mesures de planification au niveau européen.**

### 3. Pour les secteurs de l'habitat et du tertiaire, imposer dans les constructions neuves et les rénovations lourdes des équipements et infrastructures de réutilisation des eaux non conventionnelles (ENC)

Au moins 25% des consommations d'eau de nos habitations ne nécessitent pas l'usage d'eau potable.

Or, les projets de recours aux ENC peinent à passer à l'échelle du fait des travaux très coûteux nécessaires à leur mise en œuvre dans le bâti existant. Pour développer le recours aux ENC et ainsi réduire les consommations d'eau dans les bâtiments d'habitat et tertiaires, il est nécessaire d'imposer la réalisation et l'installation d'un

système de réutilisation d'ENC pour toutes les constructions neuves et les rénovations lourdes, embarquant des travaux touchant la structure.

Dans une perspective de rénovation énergétique complète du parc du bâtiment et de durcissement des normes pour les bâtiments neufs, la généralisation des projets d'ENC pourrait ainsi trouver sa place aux côtés des travaux nécessaires pour l'efficacité énergétique.

L'Europe pourrait être précurseur sur ce sujet car la Commission européenne a assigné aux États membres un objectif de passer à 6,6 milliards de m<sup>3</sup> de REUT par an. Un premier règlement européen relatif à la REUT a été publié le 5 juin 2020 et offre de nouvelles opportunités en matière d'irrigation agricole. Il est temps d'élargir ces possibilités aux secteurs de l'habitat et du tertiaire.

### 4. Imposer aux industriels consommant plus de 10 000 m<sup>3</sup>/an de proposer un plan de réutilisation des eaux résiduaires

La réindustrialisation européenne impulsée par le plan industriel européen et le Net Zero Industry Act va engendrer une augmentation de la consommation en eau pour la filière industrielle européenne.

Avec l'intensification des périodes de stress hydrique, réduire les

prélèvements d'eau des industriels devient une priorité. Les sites industriels peuvent agir en amont, sur le type d'eau qu'ils consomment en recourant à la réutilisation des eaux non conventionnelles (ENC) ou bien en aval, en réutilisant tout ou partie de leurs eaux usées traitées (eaux résiduelles industrielles – ERI).

Il est donc nécessaire **de planifier dès maintenant la réduction des prélèvements du secteur industriel** par le recours aux ENC et/ou la réutilisation de leurs effluents industriels, et ce en priorité pour les industriels consommant plus de 10.000m<sup>3</sup>/an.



# BOIS

La Commission a adopté une nouvelle stratégie de l'Union pour les forêts pour 2030, dans laquelle **elle reconnaît la place centrale et multifonctionnelle des forêts**, ainsi que leur contribution à la réalisation d'une économie durable et neutre pour le climat d'ici 2050.

Ainsi, même si la gestion des forêts demeure avant tout une compétence nationale, **l'Europe s'empare de plus en plus du sujet afin de préserver le domaine forestier européen qui s'étend sur 160 millions d'hectares** (4 % des surfaces forestières mondiales).

En effet, les politiques nationales parfois disparates ne permettent pas de mettre en place des mesures d'ampleur concernant la santé des forêts qui est devenue critique face aux ravages du changement climatique. La forêt offre de nombreux services écosystémiques dont dépend la transition écologique européenne. C'est pourquoi il est urgent de mettre en place à l'échelle européenne des mesures de circularité afin de protéger l'écosystème forestier, de garantir sa place dans la décarbonation européenne et de valoriser le bois et ses déchets selon une hiérarchie d'usage optimale.

## 5. Transposer le Plan Simple de Gestion (PSG) amélioré au niveau européen

En France, les Plans Simples de Gestion sont des documents de planification qui imposent aux propriétaires privés une gestion durable des forêts, en fixant des objectifs économiques, patrimoniaux et environnementaux pour leurs surfaces forestières.

Notre proposition vise à transposer au niveau européen un Plan Simple de Gestion amélioré afin de systématiser la gestion forestière durable pour l'ensemble des propriétés forestières privées du continent, quelles que soient leurs tailles.

Cela permettrait aux propriétaires d'engager une réflexion sur le devenir de leurs forêts par la réalisation d'un diagnostic d'identification des boisements et des essences. Elle constituerait également une aide aux petits propriétaires pour mieux valoriser les bois et assurer une hiérarchie des usages. En effet, les bois de petites propriétés sont souvent valorisés en bois de chauffage ou bois énergie par méconnaissance des essences et/ou méconnaissance des autres canaux de vente.



## 6. Respecter la hiérarchie des usages du bois en n'intégrant aucune dérogation dans la transposition de la Directive européenne RED III

La substitution des énergies fossiles par le bois énergie est encadrée et régulée par une hiérarchie des usages de la biomasse, établie par la directive européenne RED III (Renewable Energy Directive), obérée par la possibilité des Etats de recourir à des dispositions dérogatoires.

Afin de respecter l'esprit de ce texte législatif qui tend à protéger l'usage fait de la biomasse, la présente mesure vise à encourager les États membres à respecter la hiérarchie des usages du bois, suivant la directive RED III, tout en n'intégrant aucune dérogation prévue dans la transposition de cette dernière en droit interne.

Ce faisant, les États membres auraient l'opportunité d'envoyer un signal fort de soutien à la filière bois en appliquant la directive RED III sans disposition dérogatoire, étape qui apparaît nécessaire au changement d'échelle de l'économie circulaire du bois.

## 7. Imposer la mise en place d'aides pour l'exploitation et la commercialisation des bois accidentés suivant un calcul qui favorise la valorisation en bois matière et structurer une filière européenne de proximité

Les bois accidentés sont des bois coupés prématurément à cause de conditions climatiques extrêmes (chablis, bois brûlés...) ou pour des raisons sanitaires. Ces bois impactent durement la filière qui doit réagir rapidement pour endiguer la propagation des épidémies. Il est important de valoriser ces bois contaminés en maximisant les débouchés matières, selon le respect de la hiérarchie d'usage.

Les quantités de bois déclarés « Produits accidentels et sanitaires » ont très fortement augmentées en 2021. Ces bois ont bondi de moins de 600 000 m<sup>3</sup> en 2018 à plus de 4 millions de m<sup>3</sup> en 2021.

La proposition vise à **imposer un mode de calcul pour toute future aide incitant prioritairement la valorisation en bois d'œuvre et autres exutoires matières et contraignant la valorisation en bois énergie à l'échelle locale.**

# BATTERIES LI-ION

Pour répondre aux ambitions européennes Fit for 55 (-55% d'émissions de gaz à effet de serre à 2030), les besoins découlant de l'électrification croissante du parc automobile mondial accroîtront la criticité et le risque d'approvisionnement des ressources nécessaires à la fabrication des batteries électriques.

La souveraineté de l'Europe, dans un secteur crucial à sa transition, est donc menacée. En réponse à la dépendance aux importations étrangères de batteries Li-ion, l'Europe a entrepris d'importants investissements pour accroître sa capacité de production. Il est impératif de sécuriser l'approvisionnement de cette industrie naissante afin d'assurer la souveraineté européenne et française.

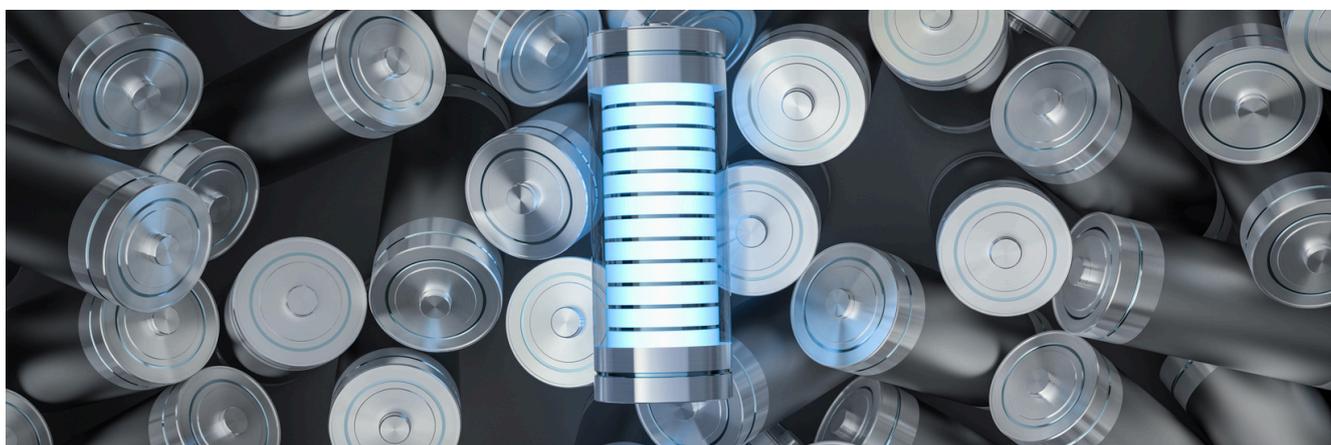
## 8. Structurer une filière de revalorisation des batteries en lien avec les objectifs de recyclage et de production sur le sol européen du Critical Material Act

A l'instar de ce qui est proposé plus bas pour les aimants permanents, il est fondamental que les Européens s'arrogent une partie des matières premières nécessaires à la fabrication de batteries.

Cela passe par une production plus importante de matières premières vierges mais également par la captation du gisement secondaire issu des déchets contenant ces ressources convoitées.

La conservation des flux de déchets en Europe passe par la lutte contre l'exportation illégale de VHU (véhicules hors d'usage) qui doit garantir un approvisionnement stable supplémentaire en matières premières.

Par ailleurs, la fixation d'un taux minimum de matières recyclées, tel que prévu dans le CRM Act, permettra le développement de l'activité de recyclage des déchets, indispensable pour approvisionner les Gigafactories européennes en aval du cycle de production.



## 9. Instaurer un malus au poids au niveau européen pour tous les types de véhicules

En agissant sur la demande et en faisant preuve d'une plus grande sobriété dans la conception des véhicules électriques, la production européenne couvrira plus rapidement ses besoins en batteries.

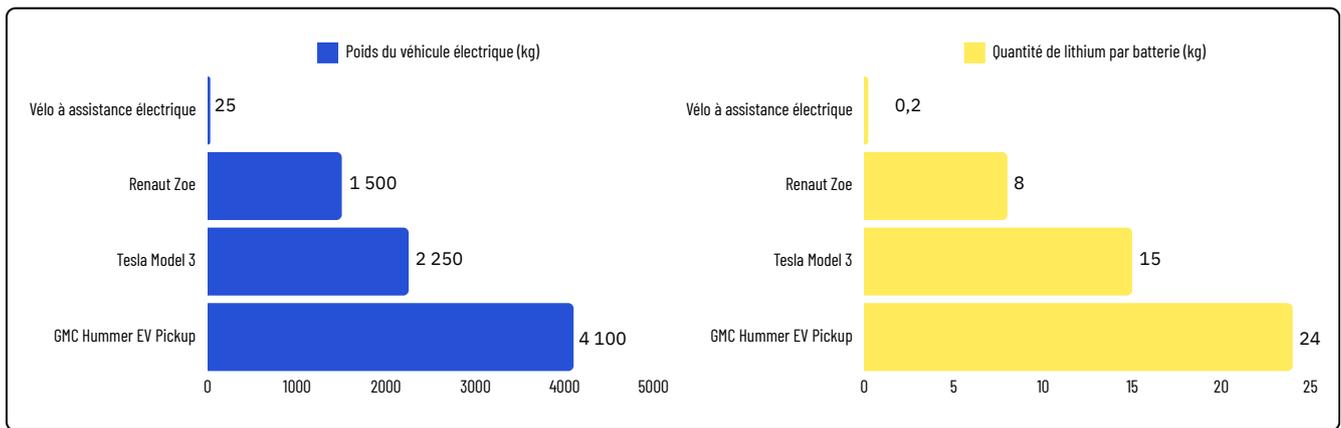
Au-delà du non-sens écologique que peuvent représenter des véhicules électriques pesant 2 à 3 tonnes, la mobilisation de matières premières critiques pour leur construction peut être deux fois plus importante que pour un véhicule électrique léger.

Une politique industrielle qui ne fixerait pas de barrières au développement incontrôlé de véhicules lourds, dont l'utilisation ne serait pas justifiée, ne ferait que retarder la transition dans laquelle nous sommes engagés.

Mobiliser ce levier de sobriété est crucial pour réussir à tenir nos objectifs de baisse d'émissions carbone et de production souveraine des batteries.

Certains pays européens agissent contre le poids excessif des véhicules thermiques en instaurant des malus au poids pour ces derniers, nous préconisons d'étendre ce malus aux véhicules électriques afin de réduire leur empreinte matière et de favoriser l'achat de véhicules légers.

Un malus poids avec un seuil de déclenchement fixé à 1,6 tonnes pour les véhicules électriques pourrait concerner jusqu'à 35% des ventes de voitures électriques, ciblant principalement les SUV électriques.



Source : Transport et Environnement, 2023

## 10. Imposer des exigences d'éco-conception au niveau européen

Alors que les capacités européennes de production primaire de minerais stratégiques sont limitées, le développement d'une filière de valorisation des déchets batteries est un levier conséquent pour assurer un approvisionnement en ressources secondaires. **Elle permettrait de développer une filière de production de batteries Li-ion basée en partie sur la revalorisation du gisement secondaire disponible.**

Il faut contraindre les constructeurs automobiles à proscrire l'usage de mousse isolante et la fixation des cellules de batteries au châssis des voitures électriques commercialisées en Europe, dans le but de simplifier leur réparabilité et leur démantèlement en fin de vie, tout en garantissant un approvisionnement stable pour les recycleurs.

Les textes européens et notamment le règlement « batteries » fixent déjà des objectifs non contraignants en matière d'écoconception des batteries. Nous proposons d'aller plus loin pour permettre à la filière de valorisation de faire baisser le coût du démantèlement de ces dernières.

# AIMANTS PERMANENTS

Cette ressource, dont les technologies à base de terres rares sont au cœur de nos stratégies de décarbonation, concentre plusieurs difficultés révélatrices du danger qui pèse sur nos économies. L'ensemble de la chaîne de valeur, de l'extraction à la transformation, est sous mainmise de la Chine.

Il est donc primordial, à défaut d'une souveraineté sur l'extraction minière, de réduire notre dépendance en soutenant la viabilité économique de l'ensemble de la filière industrielle de recyclage et de revalorisation des déchets d'aimants permanents.

## 11. Réduire notre dépendance aux imports en structurant une filière européenne de valorisation des déchets

Alors que la demande européenne d'aimants permanents sera multipliée par 50 d'ici 2050, **il paraît nécessaire de se défaire de la dépendance chinoise et de développer une filière industrielle européenne autonome depuis l'approvisionnement en minerais primaire et secondaire jusqu'à la production de produits finis.**

La souveraineté du continent dans ce secteur ne sera garantie que si l'entièreté de la chaîne de valeur y est rapatriée.

La simplification des procédures d'ouverture des sites industriels favorisera l'expansion des capacités de production des aimants permanents tandis que la gestion des flux de déchets garantira un approvisionnement stable en ressources secondaires.

En priorité, l'Europe doit interdire l'exportation de déchets contenant des terres rares, pour assurer un approvisionnement continu en cette ressource stratégique et ainsi conserver un accès pérenne à un gisement déjà présent sur son territoire.

Parallèlement et dans la continuité du Critical Raw Material Act, **l'Europe doit pouvoir simplifier les procédures de déploiement des grands projets de la filière et soutenir financièrement les capacités de collecte et de traitement du gisement.**

Un réseau de collecte dense et bien organisé au sein des territoires doit ainsi permettre d'acheminer efficacement les déchets contenant des terres rares vers des centres de traitement plus importants.



## 12. Instaurer un pourcentage minimal de matières recyclées dans la fabrication des aimants permanents

Il apparaît indispensable que les pouvoirs publics européens déterminent une part minimale de matières recyclées dans la fabrication d'aimants permanents. Cette mesure doit permettre de renforcer l'attractivité économique d'une filière de valorisation des déchets aimants permanents.

Planifier le dispositif dans le temps en faisant progresser l'objectif permettra aux acteurs économiques d'avoir la visibilité requise pour réaliser les investissements en capital nécessaires à l'expansion de leur capacité industrielle.

Un premier objectif de 15% de matières terres rares recyclées au sein de l'ensemble des aimants permanents Nd-Fe-B mis sur le marché européen pourrait permettre une réduction des besoins en terres rares de 1620 tonnes par an en 2030.

## 13. Rendre obligatoire la mise en place d'un passeport digital au niveau européen pour les produits contenant des aimants permanents

Pour pouvoir rendre une filière de traitement des déchets viable d'un point de vue technique et économique, il est impératif d'aller plus loin qu'une simple interdiction d'export.

L'enjeu de traçabilité des produits et de l'identification rapide et standardisée des matériaux contenant des aimants permanents est le centre d'une politique industrielle efficace

**La mise en place d'un passeport digital associé à chaque produit contenant des aimants permanents** permettra de développer la traçabilité du gisement et facilitera le processus de démantèlement des déchets aimants permanents en obligeant les metteurs sur le marché à indiquer la présence de la ressource, sa localisation et des informations techniques concernant son extraction.

Actuellement, les professionnels du retraitement témoignent d'une difficulté à identifier ces précieuses ressources au sein d'un gisement secondaire gigantesque et peu trié. Or l'émergence d'une filière de véhicules électriques constituant la majeure partie du gisement secondaire doit être anticipée.

---

# CUIVRE

L'atteinte des objectifs européens d'électrification est dépendante de la disponibilité des ressources nécessaires à la transition écologique et énergétique. Le cuivre, grâce à ses excellentes propriétés conductives, est un métal indispensable aux différents secteurs de la transition énergétique mondiale.

De plus en plus recherché, les besoins en cuivre vont fortement s'amplifier. Les conflits d'usage sont nombreux et soulèvent le risque d'un épuisement des réserves terrestres. Au niveau mondial, la demande de cuivre devrait doubler d'ici 2035, atteignant 50 millions de tonnes par an.

Ressource géologiquement rare, les capacités minières mondiales de production de cuivre ne seront pas suffisantes pour répondre à cette demande croissante. A l'horizon 2050, ce sont 80 % des ressources géologiques mondiales qui auront été consommées.

Le cuivre étant très peu présent dans les sols européens, l'Europe se trouve dans l'impératif de réduire sa dépendance au cuivre naturel. La valorisation des gisements de ressources secondaires disponibles sur le territoire européen est cruciale, afin d'assurer l'approvisionnement européen en cuivre et, ainsi, de réaliser sa transition bas-carbone.



## 14. Harmoniser les règles européennes régissant les mouvements transfrontaliers en interdisant les paiements en espèces pour l'achat de métaux

L'enjeu au niveau européen est de parvenir à une meilleure valorisation des déchets cuivre. C'est ainsi que nous parviendrons à reprendre le pouvoir sur notre approvisionnement en cuivre, indispensable aux différents secteurs de la transition énergétique.

Or, l'absence d'harmonisation des règles européennes sur l'achat des déchets non ferreux va à contre-courant de l'intérêt stratégique européen. Elle compromet la valorisation des flux secondaires déjà présents sur le territoire de l'Union européenne.

Tous les États-membres ne sont pas soumis à l'interdiction d'acheter des déchets cuivre en espèces. Cela représente une concurrence déloyale qui, in fine, nuit à la résilience et la souveraineté de l'ensemble des pays européens. En effet, la possibilité de payer en espèces contribue à une perte de notre gisement secondaire de cuivre et au développement de filières illégales. Ces dernières réorientent les flux de déchets cuivre vers des pays aux normes moins rigoureuses, au détriment des filières de recyclage européennes et de la satisfaction des besoins européens en cuivre.

Harmoniser les règles européennes sur l'achat de déchets non ferreux aurait pour effet de conserver et d'orienter intelligemment les flux de déchets cuivre sur le territoire européen. Ils pourront dès lors devenir une source importante de cuivre et sécuriser les approvisionnements européens, créant des boucles industrielles vertueuses et permettant la transition des nombreux secteurs dépendants du cuivre.

## 15. Réduire la dépendance européenne aux importations de cuivre en améliorant le tri des déchets cuivre afin de conserver les déchets de qualité supérieure sur le territoire et valoriser les capacités de recyclage européennes

A défaut de cuivre dans les terres européennes, l'avenir de l'approvisionnement en cuivre des États-membres réside dans la capacité à développer les filières de tri et de recyclage sur le sol européen.

Le cuivre peut être recyclé à l'infini, sans perdre ses propriétés physiques, électriques ou mécaniques.

En 2023, le taux de recyclage en fin de vie (EOL RR) a atteint les 55 % dans l'Union européenne.<sup>2</sup> Pour autant, l'Union européenne reste exportatrice de déchets cuivre et fortement dépendante des importations. Un frein à une Europe résiliente et souveraine. Pour répondre à ses besoins croissants en cuivre et assurer sa transition énergétique, il est impératif de conserver les flux de déchets cuivre de bonne qualité et de continuer à exploiter les capacités de recyclage présentes sur le territoire européen.

Dans la lignée du Critical Material Act, les États membres ont tout intérêt à améliorer la collecte, le tri et le recyclage de leurs déchets cuivre. Cette mesure contribuera à valoriser au mieux le gisement de déchets cuivre présent sur le territoire européen. Elle réduira dans le même temps les flux d'importations et d'exportations des déchets cuivre qui compromettent l'approvisionnement européen et, *in fine*, la transition énergétique européenne.

2. Study on the Critical Raw Materials for the EU 2023, European Commission, 2023

---

# MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Les matériaux inertes représentent la matière centrale pour la construction de bâtiments et les travaux publics (BTP). La consommation de cette ressource génère énormément de déchets et d'émissions de gaz à effets de serre. Or, les solutions permettant de réduire l'empreinte matière de ce secteur qui représentent, en tonnage,

l'immense majorité des déchets produits sur notre continent.

À travers deux propositions concernant l'amont et l'aval du secteur, nous proposons de poser les jalons d'une politique européenne du secteur du bâtiment et des travaux publics afin d'aider ce secteur à travailler sur son empreinte.



## 16. Financer à travers les fonds européens la décarbonation de l'infrastructure de transport fluvial des granulats

En Europe, le transport de granulats est dominé par le transport routier, mode de transport très carboné et représentant une grande partie du prix des granulats recyclés. Le transport fluvial pourrait représenter une opportunité de décarboner le transport des granulats. C'est un mode de transport parfaitement adapté pour le bâtiment et ses chantiers urbains. Il permet d'acheminer de grandes quantités de marchandises, en toute sécurité et en réduisant au maximum les nuisances pour les riverains et l'environnement.

Certains pays européens, sont plus en avance sur la modernisation du transport fluvial qui est plus digitalisée et optimisée depuis une vingtaine d'année. En effet, la part modale du fluvial en France ne représente que 3% alors qu'en Allemagne, elle s'élève à 15% pour 7300 km de voies navigables et 44% aux Pays-Bas pour 4800 km de voies navigables.<sup>3</sup>

Les fonds européens pourraient être mobilisés afin de financer la décarbonation de l'infrastructure de

transport fluvial des granulats. Il est nécessaire de donner les moyens financiers aux gestionnaires des voies fluviales pour renouveler les infrastructures et permettre l'acquisition de foncier afin de soutenir l'essor du transport décarboné des matériaux et des déchets de construction. Cela s'inscrirait dans un plan ambitieux de développement du transport urbain fluvial en assurant son intégration dans les plans de mobilité territoriaux et en optimisant l'intermodalité.

## 17. Renforcer la filière de recyclage et de valorisation des terres excavées en harmonisant les exigences de traçabilité au niveau européen

Salon la définition du BRGM, les terres excavées « correspondent au sol initialement en place et qui a été excavé, quel que soit l'objectif de l'excavation ». La logistique liée à la gestion des terres excavées de tous les chantiers dans l'Union européenne génère 8 millions de tonnes de CO2 par an, mais 3 millions pourraient être évités par l'optimisation des tournées des camions et la réutilisation des déblais, selon le cabinet Deloitte.

Représentant le plus grand volume de déchets du secteur du BTP,

leur valorisation est indispensable pour atteindre les objectifs fixés par la France et l'Europe.

La gestion des terres excavées constitue un enjeu fort au niveau économique puisque leur gestion peut représenter un surcoût mais aussi un potentiel revenu. Pour permettre la bonne valorisation de ces déchets, il est important que les gisements soient mieux identifiés et génèrent des opportunités de valorisation locales.

Alors que la réglementation autour du secteur se renforce, comme en France, où l'exigence de traçabilité des terres est obligatoire depuis 2021, il convient de dynamiser les filières industrielles de valorisation en harmonisant et en améliorant cette traçabilité au niveau européen afin que le gisement disponible soit de la meilleure qualité possible.

3\_ [https://entreprises-fluviales.fr/wp-content/uploads/2020/11/Note\\_de\\_Synthese\\_212\\_Le\\_transport\\_fluvial\\_en\\_France.pdf](https://entreprises-fluviales.fr/wp-content/uploads/2020/11/Note_de_Synthese_212_Le_transport_fluvial_en_France.pdf)



Fondé en 2013, l'Institut National de l'Économie Circulaire est **le think tank incontournable sur les enjeux liés à la ressource**. Association multi-acteurs, l'INEC est composé de plus de 200 membres, organismes publics et privés : entreprises, fédérations, collectivités, institutions, associations, ONG et universités.

---



**Contactez-nous !**

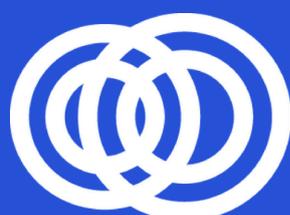
[contact@institut-economie-circulaire.fr](mailto:contact@institut-economie-circulaire.fr)



**Contact presse**

Marie Audeguin

[m.audeguin@institut-economie-circulaire.fr](mailto:m.audeguin@institut-economie-circulaire.fr)



Institut National  
de l'Économie  
Circulaire